



Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 1 – Avril 2021

Résumé du conseil municipal

Le Jeudi 18 mars 2021 à 20h15

Présents :

ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, DEFRANOUX André, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Participation communale aux activités sportives :

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** d'étendre la participation communale aux activités sportives aux jeunes qui suivent un cursus scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans.

Cette participation est maintenue à 20 euros par année et sur présentation :

- D'un certificat de scolarité
- De la licence annuelle acquittée
- D'un RIB.

Participation communale aux activités culturelles :

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** une participation communale aux activités culturelles pour un montant de 20 € par enfant âgé de 7 à 18 ans domicilié dans la commune sur présentation :

- D'un certificat de scolarité
- De la licence annuelle acquittée
- D'un RIB

Seule une activité (sportive ou culturelle) sera prise en compte par enfant.

Recrutement d'un vacataire :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter un agent vacataire pour une durée déterminée lors d'un besoin ponctuel lié à l'absence de l'agent technique communal ou en renfort en cas d'événement climatique exceptionnel.

Une commission composée de quelques conseillers municipaux sera consultée pour ce recrutement.

En fonction des besoins communaux, le volume horaire attribué à cet agent sera très variable, voire nul. L'objectif est d'avoir une grande souplesse et une réactivité importante.

Cet agent devra notamment :

- Être disponible et mobilisable rapidement
- Être titulaire d'un permis poids lourd à jour
- Maîtriser la conduite d'un tracteur
- Formé aux techniques de déneigement

Si cette fonction vous intéresse, vous pouvez faire acte de candidature auprès de Madame le Maire.

Proposition **acceptée à l'unanimité.**

Fixation du tarif des affouages :

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** de reconduire les tarifs 2020 du prix des affouages 2021 à savoir :

- Vente sur pied en cession amiable à 13 € le stère
- Nettoiement de menus forestiers à 2 € le stère.

Syndicat départemental de l'Electricité des Vosges :

Le conseil prend acte du rapport d'activité du SDEV.

Résumé du conseil municipal

Le Lundi 12 avril 2021 à 20h15

Présents :

ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, DEFRANOUX André, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Absent excusé : FREMIOT Jérémy.

Convention avec le centre de gestion des Vosges : dispositif de signalement :

Le décret n° 2020-256 du 13/03/2020 stipule l'obligation depuis le 1 mai 2020 pour toute autorité territoriale de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** la convention proposée par le centre de gestion et autorise Madame le Maire à signer les documents liés à cette convention.

Approbation de l'assemblée générale ordinaire de la plate-forme SPL XDEMAT :

La plate-forme SPL XDEMAT dont la commune de Dinozé est actionnaire, permet à notre collectivité de bénéficier des outils de dématérialisation.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant les opérations de l'exercice clos au 31/12/2019, le conseil municipal

approuve à l'unanimité le rapport de gestion du conseil d'administration.

Compte de gestion 2020 :

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil municipal valide l'exactitude des comptes et écritures statuant sur l'ensemble des opérations du 1 janvier au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal **déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2020 :

Le compte administratif 2020 est présenté par Wilfrid GRANDMAIRE (1^{er} adjoint délégué aux finances de la commune), Madame le Maire se retirant de l'assemblée conformément à la procédure.

Le compte de gestion est identique au compte de gestion établi par le comptable public et se présente comme suit :

• Section investissement :

- Dépenses de l'exercice : 159 053.74 €
- Report déficit de 2019 : 149 645.31 €
- Total des dépenses : **308 699.05 €**

- Recettes de l'exercice : **518 165.51 €**

- Résultat de l'exercice : **209 466.46 € (Excédent).**

• Section fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 608 247.85 €
- Recettes de l'exercice : 645 720.18 €
- Report excédent 2019 : 150 043.50 €

- Total des recettes : **795 763.68 €**

- Résultat de l'exercice : **187 515.83 € (Excédent).**

Les excédents sont à reporter au budget primitif 2021.

Le compte administratif est **accepté à l'unanimité** par le conseil municipal.

Affectation des résultats 2021 :

Après avoir pris connaissance des résultats 2020 soit pour rappel :

- Section investissement : Excédent de 209 466.46 €
- Section fonctionnement : Excédent de 187 515.83 €

Constatant que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 0 €, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** l'affectation des résultats de clôture 2020 sur le budget 2021.

- **L'excédent d'investissement est reporté à la section d'investissement pour un montant de 209 466.46 € (compte R001).**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté à la section de fonctionnement pour un montant de 187 515.83 € (compte R002).**

Vote des taux d'imposition :

Pour information, cette année le taux communal et le taux départemental seront regroupés. Vous ne verrez donc apparaître sur vos feuilles d'imposition qu'un seul taux concernant les propriétés bâties.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux. Ils seront donc identiques aux taux 2020.

Pour rappel :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 10.95 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 16.48 %

Pour information, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 25.65 %. Les taux communal et départemental étant regroupés en 2021, ce taux unique s'élèvera à 36.60 % (10.95 % commune de Dinozé + 25.65 % département des Vosges).

Budget primitif 2021 :

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** le budget primitif qui s'établit comme suit :

| | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 563 171.45 € | 563 171.45 € |
| | Recettes | Dépenses |
| INVESTISSEMENT | 341 439.57 € | 341 439.57 € |

Informations diverses

École :

Afin d'être cohérente par rapport aux normes sanitaires et par souci d'économie, l'école a été équipée de distributeurs pour les essuie-mains, le savon et le papier toilette.

Dans ce même souci d'économie, une opération de sensibilisation des élèves du primaire a été menée par Mme le Maire et Mme Stéphanie GRAND, adjointe en charge des affaires scolaires. Cette opération s'est tenue avec l'aval de Mme DEMONET, directrice de l'école et en présence de l'enseignante.

Citoyenneté :

En Mars et Avril, deux opérations de nettoyage des bords des routes départementales D157 et D12 ont été menées par l'employé communal. Plusieurs dizaines de kg de déchets ont ainsi été collectées.

Rappel :

Par arrêté préfectoral et avec l'arrivée des beaux jours, les horaires d'utilisation de divers engins, tels que tondeuses, tronçonneuses ou autres sont les suivants :

- Les jours ouvrables : 08 H 30 – 12 H 00 et 14 H 00 – 19 H 30,
- Les Samedis : 09 H 00 – 12 H 00 et 14 H 00 – 19 H 00,
- Les Dimanches et jours fériés : 10 H 00 – 12 H 00.

Cimetière américain :

Pour raisons sanitaires et pour la deuxième année consécutive, la cérémonie du Memorial Day du 30 Mai 2021 se tiendra en comité restreint.

Affouages :

L'attribution des lots de bois s'est déroulée le Samedi 17 Avril 2021, à 09 H 00, à la salle de convivialité, en présence de M. CLERC Alexandre, technicien ONF, et de Mme le Maire.

Les 10 affouagistes inscrits étaient également présents. Les lots attribués sont sis vers la Pierre Torelle et en bordure de la route départementale D157, vers la déchetterie d'ARCHES.